



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

PROCÈS VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-îles, tenue le 16 octobre 2023 à 18h00, à l'Hôtel de ville, au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles. Sont présents, madame la conseillère Elise Latour, messieurs les conseillers Michel Roch, Edward Claxton, Olivier Hamel et Russ St-Germain, formant quorum sous la présidence du maire suppléant Philippe Deschamps.

Madame Louise Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente, agit comme greffière.

Madame la mairesse Corina Lupu est absente.

Monsieur le maire suppléant Philippe Deschamps souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 18h00.

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 octobre 2023
2. Approbation des procès-verbaux
 - 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2023
 - 2.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023
3. Mot du maire suppléant et période de questions
- 4. Administration et finances**
 - 4.1 Approbation des comptes à payer au 30 septembre 2023
 - 4.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2023
- 5. Législation**
- 6. Urbanisme, environnement et mise en valeur du Territoire**
 - 6.1 Dépôt du rapport mensuel de l'urbanisme du mois de septembre 2023
- 7. Communications, Loisirs et Culture**
- 8. Sécurité civile, incendie et publique**
- 9. Travaux publics et services techniques**
 - 9.1 Octroi de contrat déneigement secteur sud

10. Correspondances

11. Deuxième période de questions

12. Levée de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 octobre 2023

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

2023-10-139 **IL EST PROPOSÉ** par Elise Latour et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit approuvé.

2. Approbation des procès-verbaux

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2023 et en ont pris connaissance;

2023-10-140 **IL EST PROPOSÉ** par Olivier Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2023 soit approuvé tel que rédigé

2.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023 et en ont pris connaissance;

2023-10-141 **IL EST PROPOSÉ** par Russ St-Germain et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023 soit approuvé tel que rédigé

3. Mot du maire suppléant et période de questions

4. Administration et finances

4.1 Approbation des comptes du mois de septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes a été déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et que le montant est de 64 848.88 \$

2023-10-142 **IL EST PROPOSÉ** par Michel Roch et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Paiements	Période	Total
Paiement des factures	septembre 2023	44 650.93 \$
Paiement des salaires	septembre 2023	20 197.95 \$
TOTAL DÉPENSES		64 848.88 \$

Type	Période	Total
Taxes + arrérages + I&P	sept-23	105 673.27 \$
Droits de mutation		15 370.40 \$
Location de quais		
Accès au Lac		356.61 \$
Licences et permis		1 025.00 \$
Autres revenus		1 489.98 \$
TOTAL REVENUS		123 915.26 \$

4.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2023

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2023.

5. Législation

6. Urbanisme, environnement et mise en valeur du Territoire

6.1 Dépôt du rapport mensuel de l'urbanisme du mois de septembre 2023

Le rapport mensuel, du mois de septembre, rédigé par la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, Mme Isabel Leroux, est déposé au conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

7. Communications, Loisirs et Culture

8. Sécurité civile, incendie et publique

9. Travaux publics et services techniques

9.1 Octroi de contrat déneigement secteur sud

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres publiques pour le service de déneigement des rues du secteur sud pour la saison 2023-2024 renouvelable pour les quatre saisons suivantes;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu les offres suivantes :

- 15 octobre 2023 au 30 avril 2024 : 57 544,00\$
- 15 octobre 2024 au 30 avril 2025 : 59 718,00\$

2023-10-143 **IL EST PROPOSÉ** par Russ St-Germain et résolu à l'unanimité des membres

QUE ce conseil octroi le contrat de déneigement du secteur sud à Bernard Bissonnette entrepreneur général Inc. au prix de 57 544,00\$ incluant les taxes pour la saison 2023-2024;

QUE l'ensemble des conditions donnés dans le cahier d'appel d'offre font partie intégrante du contrat.

QUE ce conseil confirme que l'avis de renouvellement sera signifié annuellement à l'entrepreneur par résolution en juillet 2024.

10. Correspondances

11. Deuxième période de questions

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

2023-10-144 **IL EST PROPOSÉ** par Edward Claxton et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la séance soit levée à 18 :15

Cinq (5) personnes ont assisté à la séance.

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée, madame Louise Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Philippe Deschamps
Maire suppléant

Louise Trottier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Philippe Deschamps, maire suppléant de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Philippe Deschamps
Maire suppléant